



Votre contact :

Amandine Tiberghien

Chargée de mission Réaction locale

Tel : 02/8 930 925

Email : amandine.tiberghien@natagora.be

Rue d'Edimbourg 26, 1050 Ixelles

Collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek
Hôtel communal – Bureau 2.05 – Service de l'urbanisme
Place Colignon
1030 Bruxelles
mpp@schaerbeek.be

Objet : Demande de permis d'urbanisme 2018-111=039/035-037 et d'environnement
2018/483=039/035-037 rue des chardons n° 35/37

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation,

Nous vous adressons nos remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de lotissement et construction sur l'îlot appelé « le Carré des Chardons » situé rue des chardons n° 35-37 et faisant l'objet de demandes de permis d'urbanisme et d'environnement de classe 1B , introduites par 2B2 – Ecole Pistache – c/o M. Filip Declercq.

Notre association, implantée sur tout le territoire bruxellois, est particulièrement attentive à la protection des zones Natura 2000, mais aussi aux réseaux de connexion entre les espaces verts, essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité.

La réalisation de ce projet entrainerait la destruction d'une zone de liaison dans le cadre du réseau écologique bruxellois¹ et en ignore complètement sa fonction

¹ http://app.bruxellesenvironnement.be/newsletter/o2_1_annexeFR.pdf

écologique et sa richesse floristique et faunistique. Cet espace sert de refuge pour la biodiversité et constitue un élément du maillage vert et bleu bruxellois dans son ensemble. Bien conscient des enjeux et de la pression démographiques en Région de Bruxelles-Capitale, notre volonté n'est pas ici de dire qu'aucune construction ne doit être faite sur le site, mais qu'une construction plus en phase avec les enjeux « biodiversité » doit être envisagée. La présence de toute une faune et une flore a été identifiée au fil des années sur ce site et recensée sur observations.be. Nous nous étonnons que la présence de ces nombreuses espèces dont par exemple Herniaire velue - *Herniaria hirsuta*, rare en Belgique n'ait pas été prise en compte dans l'aménagement proposé. Nous souhaiterions avoir les possibilités de vous exposer les nombreuses espèces présentes sur le site plus en détails lors de la commission de concertation.

Nous nous étonnons d'ailleurs qu'une telle proposition soit faite alors que la Région de Bruxelles-Capitale indique elle-même que « *les actes et travaux entrepris en intérieur d'îlot doivent, en priorité :*

- *améliorer les qualités végétales (ex : plantations d'espèces indigènes du type chênes, tilleuls,...) ;*
- *améliorer les qualités minérales, esthétiques et paysagères (ex : plantations diversifiées, matériaux de qualité,...) ;*
- *favoriser le maintien ou la création de surfaces en pleine terre (plutôt que des plantations en pots). »²*

Nous voudrions aussi insister sur l'importance qu'apporte ce type d'espace en terme de services écosystémiques comme par exemple la réduction de l'effet d'îlot de chaleur responsable d'une mortalité élevée lors des épisodes de canicules ou encore la dépollution de l'air en captant différents polluants atmosphériques. Aujourd'hui, à l'heure où de nombreux jeunes et moins jeunes dont sans doute des Schaerbeekoïses manifestent pour le climat, il nous semble essentiel que des outils comme le CBS³ mais aussi bien d'autres soient utilisés de sorte à mesurer ce type d'impacts.

² https://urbanisme.irisnet.be/mots-cles-1/pdf/interieur_d_ilot_poumons_de_la_ville.pdf

³ <https://www.guidibatimentdurable.brussels/fr/1-evaluation-du-projet-via-le-cbs.html?IDC=7291>

En conclusion, nous considérons ce projet comme une menace pour la biodiversité bruxelloise mais surtout schaarbeekoise et une atteinte au maillage vert et bleu en l'état et nous espérons un projet plus en phase avec le site. Les remarques ici résumées, relatives à ce projet, expliquent notre opposition à celui-ci.

Nous souhaitons être invités à la commission de concertation et que nos remarques y soient prises en compte, ainsi que reprises dans le procès-verbal de la séance.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, et Mesdames et Messieurs de la commission de concertation, l'expression de notre considération distinguée

Pour Natagora Bruxelles,

Amandine Tiberghien